Arrêté n° 2024-DEF-043

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'AGRÉMENT EN VUE D'ADOPTION

Le Président du Département de Saône-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son artilce L.3221-9 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.225-2 et R.225-9 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 343 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2024-01-09-00002 du 9 janvier 2024 relatif à la composition du Conseil de famille des pupilles de l'Etat ;

Vu les arrêtés des 29 mai 2018, 14 mars 2019, 17 juillet 2019, 29 mars 2021, 30 décembre 2021, 6 décembre 2022, 26 mai 2023 du Président du Département fixant la composition de la commission d'agrément ;

Vu la démission de Monsieur Bernard ZAWADZINSKI à compter du 1er avril 2024, personne appartenant au service qui remplit les missions d'Aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ;

Considérant l'obligation de nommer un nouveau membre ;

Sur proposition de Madame la Directrice générale adjointe aux solidarités ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission consultative pour l'agrément des candidatures à l'adoption, instituée au sein du Département de Saône-et-Loire, comprend désormais :

a) Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'Aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ou leurs suppléants répondant aux mêmes conditions :

- **Monsieur Thierry JUILLET, titulaire, Président,**
  Madame Pauline MASSOT, suppléante,

- **Madame Claudine ROBIN, titulaire,**
  Madame Elisabeth PINTO, suppléante,

- **Madame Régine VOUILLON, titulaire, Vice-présidente**
  Madame Nadine GRENIER, suppléante,

b) Deux membres titulaires ou leurs suppléants du Conseil de famille des pupilles de l'Etat nommés par arrêté du Préfet de Saône-et-Loire :

l'un représentant les associations familiales :

- **Monsieur Guillaume TREMEAU, titulaire,**
  Madame Béatrice MARCEAU, suppléante,

Département de Saône-et-Loire - Hôtel du Département - rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 00 - contact@saoneetloire71.fr - www.saoneetloire71.fr

l'autre représentant l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat :

- **Monsieur Lionel BELKHIRAT, titulaire,**
  Madame Françoise VITURAT, suppléante,

c) Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :

- **Docteur Emmanuelle QUENET**

Article 2 : Ses membres, dont le Président et le Vice-président, sont désignés pour six ans, à compter de la date de leur nomination respective. Leur mandat prendra fin :

- le 1er juin 2024 pour Madame GRENIER ;
- le 1er mars 2025 pour Monsieur TREMEAU ;
- le 1er août 2026 pour Madame ROBIN, Madame MASSOT ;
- le 1er novembre 2026 pour Madame VOUILLON ;
- le 1er avril 2027 pour Monsieur JUILLET ;
- le 1er décembre 2027 pour Monsieur Lionel BELKHIRAT ;
- le 1er décembre 2027 pour Madame Béatrice MARCEAU ;
- le 1er novembre 2028 pour Madame Emmanuelle QUENET ;
- le 1er juin 2029 pour Madame Françoise VITURAT ;
- le 1er avril 2030 pour Madame Elisabeth PINTO.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du Département www.saoneetloire71.fr

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe aux solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 23 MARS 2024

En 12 exemplaires (1 original et 11 copies)
Destinataires : membres de la commission

Le Président,
André ACCARY

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 26 MARS 2024
Affiché le.....
Notifié le .....

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès du Président du Département par un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr d'un recours contentieux.